

Pour la protection réelle de TOUTES les victimes !



Toutes les deux minutes, en France, une femme est victime de tentative de viol, de viol, ou d'agression sexuelle. **Toutes les 23 secondes**, une femme est victime de harcèlement sexuel, d'exhibition sexuelle, ou d'envoi d'images à caractère sexuel. **Tous les deux jours**, une femme est tuée par son (ex-)compagnon.

Les violences sexistes et sexuelles font système. Elles sont omniprésentes dans la vie des femmes et traversent tous les milieux, tous les âges et tous les territoires. **Mais toutes n'ont pas les mêmes possibilités de s'en protéger ou d'obtenir justice. L'isolement, la précarité, le handicap, la situation administrative ou les discriminations constituent de réels obstacles à l'accès au droit et la protection.**

La justice, un droit, pas un privilège

En 2025, les CIDFF (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles), présents sur l'ensemble du territoire, ont accueilli 150 000 femmes dont près de 60 000 femmes victimes de violences : **des filles mineures, des femmes âgées, vivant en milieu rural, des femmes étrangères, sans emploi, mères isolées, LGBTQIA+, en situation de handicap. Beaucoup se heurtent aux mêmes obstacles et peinent à faire reconnaître les violences subies, à être entendues et protégées par la justice.**

Les associations spécialisées sont alors en première ligne pour informer, accompagner ces victimes, et les soutenir dans leurs démarches d'accès à la justice. Mais alors que le nombre de femmes victimes de violences ne cesse d'augmenter, les moyens des associations de terrain ne suivent pas la même tendance. **Et, avec eux, le filet de protection de milliers de victimes disparaît.**

Pour une justice intégralement protectrice

En juin dernier, le viol et meurtre de Lyhanna, onze ans, ont suscité l'indignation de l'ensemble de la société et exposé les graves défaillances de notre système judiciaire. **Six mois plus tard, les attentes envers les pouvoirs publics sont immenses : la société exige une réelle politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.**

La loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles devait y apporter une première réponse. Le texte tel qu'adopté le 13 octobre par l'Assemblée nationale a ainsi permis de mieux définir les violences (création d'un crime spécifique pour l'inceste, étendu aux cousins germains, d'un délit concernant l'envoi non-consenti d'images à caractère sexuel, reconnaissance de la victimisation secondaire et de l'allaitement comme motif de discrimination...), et de renforcer l'accompagnement des victimes (réalisation obligatoire d'un socle minimal d'actes d'enquête, création d'unités de police et de juridictions spécialisées et d'un congé de 10 jours pour les femmes victimes de violences,...) **Ces avancées, cruciales, n'ont pourtant pas permis de protéger l'ensemble des victimes. A ce stade, la loi intégrale n'est pas intégralement protectrice.**

Pour la protection réelle de TOUTES les victimes !



La lutte contre les violences sexistes et sexuelles ne peut se faire au détriment des femmes les plus vulnérables. Il est urgent de garantir les droits de chaque victime et de mettre en œuvre une réelle politique de prévention, en soutenant les associations qui accompagnent les victimes sur l'ensemble du territoire.

La Fédération nationale des CIDFF se mobilisera le 25 novembre à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle appelle à garantir de toute urgence :

- L'adoption d'un budget permettant de réellement prévenir les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes. Les associations demandent **3 milliards d'euros** par an minimum ;
- La mobilisation des Sénateur.ices autour d'une **loi pleinement intégrale et protectrice**, qui réintroduit les mesures supprimées par l'Assemblée nationale ;
- La **protection des femmes étrangères victimes de violences**, en sécurisant leur dépôt de plainte, en permettant leur régularisation indépendamment d'un dépôt de plainte, et en leur ouvrant l'accès à l'aide universelle d'urgence ;
- Le **remboursement intégral des soins spécialisés pour toutes les victimes** de violences sexistes et sexuelles, enfants comme adultes ;
- Une véritable politique de prévention et de détection des violences sexuelles faites aux enfants sur l'ensemble du territoire, à travers la mise en œuvre du programme d'**éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle** et de l'**entretien annuel obligatoire à l'école dès 2027** ;
- Des formations financées pour l'ensemble des professionnel·les pouvant être en lien avec des victimes de violences sexistes et sexuelles, qui abordent les spécificités de ces violences, et notamment **les cyberviolences, le contrôle coercitif, et les facteurs de vulnérabilité** ;
- **Une augmentation des financements et des moyens pérennes pour les associations spécialisées**, aujourd'hui fragilisées par les retards de versement et les baisses de subventions, afin de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement des victimes.